

PAC 2022

Demande de dérogation relative aux cultures dérochées SIE
(formulaire pouvant être présenté à l'occasion d'un contrôle sur place)

Numéro Pacage	
Raison sociale	
Adresse du siège social	

Dérogation n°1 : demande de report de la date limite des semis de la culture dérochée SIE au 20 août 2022 (cette culture devra être maintenue en place jusqu'au 15 octobre 2022 inclus)

Dérogation n°2 : dérogation pour non-levée des cultures dérochées SIE après implantation du semis

Numéro îlot-parcelle PAC	Surface déclarée PAC	Date du semis (envisagé ou réalisé)	Dérogation demandée (1 ou 2)	
10 - 4	4,27	12/08/22	1	exemple

Je certifie que les renseignements de la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à _____ le _____

Nom, prénom et signature de l'exploitant (ou, pour un GAEC, de tous les associés)

Document à transmettre à :

Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher (SEADR)
31 mail Pierre Charlot / 41000 BLOIS

ou

contactpac-41@loir-et-cher.gouv.fr